

Le Burundi ne fait plus partie de la CPI, mais...

Jeune Afrique, 27 octobre 2017 Un an après avoir notifié au Secrétaire général de l'ONU sa décision de se retirer du statut de Rome, le Burundi ne fait plus partie, à compter de ce vendredi, des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Un retrait qui n'a cependant pas de conséquence sur l'examen préliminaire en cours concernant ce pays.

C'est un coup de hashtag #BurundiOut que les autorités burundaises saluent, leur manière, le retrait officiel, ce vendredi 27 octobre, de leur pays du Statut de Rome instituant la CPI. D'habitude, à la liste des États parties à la CPI est amputé d'un membre : le Burundi.», a commenté Alain Aimé Nyamitwe, chef de la diplomatie burundaise, sur son compte Twitter. Le pays de Pierre Nkurunziza devient ainsi le premier État africain (ils étaient 34) à se retirer de la juridiction pénale internationale. Il y a un an jour pour jour, le 27 octobre 2016, le Burundi avait déposé sa notification de retrait de la CPI auprès du secrétariat des Nations unies. Comme le prévoient les textes qui régissent cette juridiction pénale internationale, le retrait du Burundi du Statut de Rome a pris effet aujourd'hui, vendredi 27 octobre 2017», confirme à Jeune Afrique l'Unité des affaires publiques de la CPI. La CPI poursuit son enquête au Burundi. Mais ce retrait n'affecte pas la compétence de la Cour concernant les crimes qui auraient été commis pendant la période Burundaise.», a-t-elle précisé. Et d'ajouter : « Conformément au bureau du procureur, une annonce sera faite en temps voulu sur les résultats de ce processus d'examen préliminaire. Une enquête préliminaire a été enclenchée le 25 avril 2016 sur la situation au Burundi, à la suite d'une crise qui a secoué le pays en 2015. Plus de 430 personnes auraient été tuées, 3 400 personnes au moins auraient été contraintes de se réfugier dans des pays voisins», selon le bureau du procureur de la CPI. Par Trésor Kibangula

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});